



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Regional Manager/Real Property
Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Departmental Individual Standing Offer (DISO)
Offre à commandes individuelle du département(OCID)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Address inquiries to the Contracting Authority at
lauren.woodhall@pwgsc-tps.gc.ca

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Regional Manager/Real Property
Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

Title - Sujet Mechanical Engineering Service	
Solicitation No. - N° de l'invitation EQ754-190918/A	Date 2018-11-01
Client Reference No. - N° de référence du client EQ754-190918	Amendment No. - N° modif. 002
File No. - N° de dossier PWL-8-41047 (035)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWL-035-2404	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2018-09-26	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-11-15	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Woodhall, Lauren	Buyer Id - Id de l'acheteur pwl035
Telephone No. - N° de téléphone (416) 512-5873 ()	FAX No. - N° de FAX (416) 512-5862
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Ontario Region	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-190918/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
PWL035

Client Ref. No. - N° de réf. du client
EQ754-190918

File No. - N° du dossier
PWL-8-41047

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Modification n° 002 à l'invitation à soumissionner

La présente modification vise à 1) apporter une prolongation de temps à la date limite pour la réception de soumissions, et 2) répondre à des demandes d'éclaircissement.

1. Prolongation de temps

Avis est par la présente donné que la date limite pour la réception de soumissions, antérieurement fixée au jeudi 8 novembre 2018, est remise à **14 h, le jeudi 15 novembre 2018.**

2. Demandes d'éclaircissement

Q3. Services publics et Approvisionnement Canada peut-il confirmer l'exactitude de l'exigence minimale pour la ventilation à la page 67 du cadre de référence? Il est actuellement indiqué 10 L/s.

R3. La page 67 du cadre de référence contient l'énoncé suivant : « Pour le confort des occupants d'une pièce, le taux d'apport d'air extérieur doit être de 10 L/s par personne. »

Il ne s'agit pas de l'exigence minimale pour la ventilation. S'il n'est pas possible de fournir un calcul des taux de ventilation minimaux fondés sur la norme ASHRAE 62.1, un taux d'apport d'air extérieur de 10,0 L/s sera accepté.

Selon les SR 1.1.11 à la page 66 :

Le taux de ventilation de l'air extérieur sera déterminé à partir de la version la plus récente de la norme ASHRAE 62.1 (Ventilation for Acceptable Indoor Air Quality), sauf indication contraire dans des exigences ou des règlements particuliers.

Toutes les autres modalités de la demande de soumissions demeurent inchangées.